



Periode probatoire non concluyente

Par **pascale**, le **21/11/2010** à **22:19**

Bonjour,

suite à sa demande, mon mari a été muté dans une autre région où nous nous installons fin d'année. il avait une période probatoire qui n'est pas concluyente. on lui demande de retourner dans son boulot initial, sauf que nous déménageons définitivement; Peut il refuser de retourner dans l'ancien poste car nous sommes dans l'autre ville. la période est non concluyente à l'initiative de l'employeur qui lui dit "on peut vous proposer un CDD".
quelle est la démarche à suivre ?

vous remerciant par avance;

cordialement

Par **Clara**, le **21/11/2010** à **22:38**

Bonsoir,

Si vous avez déjà tout prévu pour déménager avant même la fin de la période probatoire, soit vous annulez tout et il reprend son ancien travail, soit il accepte le cdd, ce qui lui évitera de se retrouver sans travail dans un 1er temps et il aura droit aux indemnités de chômage.

Par contre, s'il est muté, c'est pas pour le même employeur ?

Par **pascale**, le **22/11/2010** à **08:44**

bonjour,

nous ne pouvons pas tout annuler au niveau déménagement puisque tout est déjà presque fait (bail résilié notamment) et moi même je commence un nouveau job au début janvier. Avant d'accepter le CDD, il faudrait d'abord qu'il n'est plus de CDI ? n'est ce pas un peu bizarre de dire "non à la période probatoire en CDI, mais proposé un CDD ?" le système de fonctionnement de ce groupe est un peu incompréhensible. mon mari travaillait à paris dans une société qui a été rachetée par un groupe national. il a été muté dans une société du groupe qui a le même nom que le groupe, mais était payé par son ancienne société qui n'est pas le même employeur que la société où il se trouve en période probatoire.

vous remerciant par avance,

cordialement.

Par **Clara**, le **22/11/2010** à **10:18**

Bonjour, bah moi non plus, je ne comprend pas. En general, quand un groupe rachete, il rachete les succursales et le personnel !

J'espere qu'un juriste va passer par votre poste et vous repondre plus concretement que je ne saurai le faire